

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 10
- Absents : 5
- Exclus : 0

**Date de convocation :**  
16 janvier 2025

**De la Commune de LORNAY**  
**Séance du 22 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt deux janvier à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;

Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Étaient absents excusés : Madame Sylvie MERCIER ;

Madame Sylvie LURETTE GODDET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération n°01/01/2025 – Convention de service Autorisation du Droit des Sols**

La convention relative à la gestion du service intercommunal mutualisé d'Application du Droit des Sols entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la Commune de Lornay est arrivée à terme le 31.12.2024.

Considérant la nécessité de poursuivre, au-delà du 1er janvier 2025, le travail préparatoire à l'intégration du service commun au niveau intercommunal en matière d'instruction des autorisations de droit des sols, il convient de modifier l'article 2.3 de la convention portant sur la durée d'exécution de la convention en la prolongeant de 3 mois à compter du 1er janvier 2025, reconductible tacitement pour une durée de 3 mois expirant au 1er juillet 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion du service intercommunal mutualisé d'Application du Droit des Sols.

	<b>Nombre de votes</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Nombre</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **Délibération n°02/01/2025 – Intégration du CCAS dans le budget communal**

Le CCAS de Lornay exerce des animations (une à trois par an) auprès des séniors, participent à une subvention à l'Épicerie Solidaire Jeanne Burdin et ponctuellement peut aider des familles en difficultés. Il est proposé d'intégrer le budget CCAS dans le budget général avec une ligne spéciale pour ses actions à partir du 01.01.2026.

Le conseil municipal ne souhaite pas voir disparaître son CCAS et souhaite poursuivre des réunions de travail avec les membres du CCAS actuels pour préparer les actions à destination des séniors. Cependant une intégration du budget au budget principal de la commune leur semble pertinent et plus efficient.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'intégration du CCAS dans le budget communal au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

	<b>Nombre de votes</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Nombre</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **Délibération n°03/01/2025 – Convention de servitude ENEDIS**

La société ENEDIS a posé un coffret électrique (Impasse Ecolier), voirie communale, parcelle A 714 (long du mur de la Résidence l'Écolier) pour l'aménagement et le raccordement du lotissement Le Clos du Buissonnier. Madame le Maire a besoin de l'accord du conseil municipal pour signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS. Annexe jointe.

Le Conseil Municipal donne le pouvoir à Mme Le Maire de signer la convention de servitude avec Enedis.

	<b>Nombre de votes</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Nombre</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Dossiers d'urbanisme en cours :**

#### **Certificat d'Urbanisme :**

- Cu 074 151 24 X0026 – Parcelle A 777 – 778 (vente de maison Impasse Ecoliers)

#### **Déclarations préalables de travaux :**

- DP 74151 24 X 0023 – Parcelle A 1041 – 25 Allée du Verger – Installation photovoltaïques en toiture – Avis favorable

#### **Permis de construire :**

- PC 74 151 24 X 0005 – Zone OAP (parcelles A 238/239/241/242/243/244/726/787/788/789) – Projet d'aménagement de la zone OAP : 2 collectifs, 17 maisons individuelles, création de voiries, stationnements

- PC 74 151 24 X 0006 – Parcelles A 777 – 778 – Démontage intégral de la toiture + réhausse des murs extérieurs + remontage de la toiture avec créations de 4 velux + changement de tuiles ardoises en terre cuite + isolation par l'intérieur toiture et murs + création 3 chambres et d'une salle de bains

### **Informations diverses**

#### **Zone OAP – LNC Dépôt du permis de construire**

La société Les Nouveaux Constructeurs a déposé une demande de permis de construire en fin d'année 2024 comme indiqué dans l'acte de compromis de vente. La remarque du conseil municipal de retirer une maison individuelle sur l'accès au-dessus du City Stade a été prise en compte. Cependant, ce nouvel aménagement a un coût financier et le promoteur a proposé un nouveau prix d'achat du m<sup>2</sup>.

Afin d'associer les propriétaires sur ce nouveau projet, sur les propositions du promoteur, le conseil municipal a décidé d'organiser une réunion de présentation et de concertation avec les propriétaires concernés.

D'autre part, Madame LURETTE GODDET nous informe que Madame VENEL, du service instructeur du droit des sols souhaite échanger sur ce dossier avec la commission urbanisme. Nous allons prendre contact avec cet agent pour évoquer le dossier puisque la demande de permis déposée n'est pas complète.

#### **Informatique**

Monsieur LEGRAND, adjoint au Maire et Madame DELAVENAY, secrétaire de mairie ont rencontré plusieurs prestataires concernant l'informatique et la téléphonie de la Mairie. Concernant la téléphonie, nous sommes engagés actuellement avec la société ORANGE qui applique des pénalités si nous dénonçons le contrat actuel. Monsieur LEGRAND se propose de nous présenter le chiffrage et les propositions des prestataires rencontrés lors du prochain conseil, ce qui permettra de prendre les décisions en amont du vote du budget

#### **Commission Finances**

Madame le Maire va proposer un calendrier de préparation du budget prévisionnel 2025 (fonctionnement et investissement)

#### **Commission Travaux**

Madame le Maire va proposer une date de réunion afin de valider les travaux à venir et solliciter Monsieur LONGERAY pour préparer les marchés.

#### **Associations**

Afin de faire le point sur les animations à venir, la préparation du vote des subventions aux associations, il est nécessaire de les rencontrer prochainement. Une date et une invitation vont leur être proposées.

#### **Incivilités**

Madame le Maire expose les faits d'harcèlement et d'agression par un habitant de la secrétaire de mairie dans le cadre de ses fonctions. Madame le Maire expose également les procédures lancées et la nouvelle organisation de travail. Pour rappel, la secrétaire a transmis un certificat d'incapacité temporaire de travail de 15 jours. Le conseil municipal, à l'unanimité, qualifie d'inacceptables les faits qui se sont produits.

#### **Trappage de chats**

Plusieurs habitants du secteur de la Fain ont alerté la Mairie d'une prolifération de chats. Madame le Maire va engager les démarches selon les procédures instaurées pour résoudre ce problème.

✚ **Immeuble l'Escolier**

Madame le Maire va demander à rencontrer la direction d'Halpades concernant l'état de l'Immeuble Escolier dont un logement T3 reste vacant et l'état de la façade de l'immeuble. La société Halpades a déjà été alertée à plusieurs reprises, sans retour à ce jour.

✚ **Adjoint au Maire**

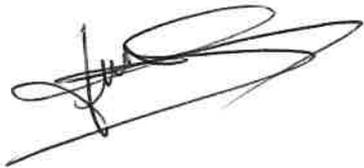
Monsieur CAMUS, premier adjoint au maire, annonce souhaiter démissionner de ses fonctions d'adjoint au Maire et assurer les fonctions de conseiller municipal. Au vu de ses explications légitimes, Madame le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux présents, comprennent cette décision et approuvent le fait qu'il reste conseiller municipal. La démission de ses fonctions d'adjoint au maire est acceptée, elle sera transmise à Monsieur le Préfet.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir à la future organisation du conseil municipal afin que cela puisse être acté, présenté et voté lors du prochain conseil municipal.

**Fin de séance à 21h20.**

Secrétaire de séance :

LURETTE GODDET Sylvie



Le Maire :

KENNEL Laurence

